



AVIS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 DECEMBRE 2008 à 20H30 – SALLE CURIE

- ORDRE DU JOUR -

- Approbation du compte rendu du 21 novembre 2008,
- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS,

- 1.1.1 Marché de travaux pour la rénovation partielle du gymnase Hébert – Avenant lot 4,
- 1.1.2 Marché de travaux pour la rénovation du centre socio culturel René Goscinny – avenant lot 1,
- 1.1.3 Marché Négocié pour la réalisation d'une tribune, de vestiaires et d'un local technique annexe - stade des Guyards – Désignation des entreprises,

1.6 ACTES RELATIFS A LA MAITRISE D'OEUVRE,

- 1.6.1 Convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour la création d'un hôtel communautaire et d'un centre administratif et technique municipal,

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.2 ALIENATIONS,

- 3.2.1 Autorisation donnée à monsieur le maire de vendre l'assiette foncière du Centre Technique Municipal situé avenue Marcel Sembat,



- 3.2.2 Autorisation donnée à monsieur le maire de vendre l'assiette foncière des locaux techniques du site Ader rue Henri Dunant,

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS,

- 5.3.1 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs,
- 5.3.2 Coopération décentralisée avec la Ville de Filingue (Niger) – Prise en charge des frais de voyage et de représentation d'une délégation officielle du 1^{er} février au 8 février 2009,

7 – FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES,

- 7.1.1 Débat d'orientation budgétaire 2009,
- 7.1.2 Autorisation donnée au Maire de procéder à des dépenses d'investissement en 2009, avant le vote du budget primitif,

7.5 SUBVENTIONS,

- 7.5.1 Avance sur subventions aux associations et établissements publics,
- 7.5.2 Reversement de subvention à l'association Dialogue, Solidarité avec le Niger,
- 7.5.3 Demande de subventions au titre de la convention Régionale pour l'aménagement d'un local pour le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M),
- 7.5.4 Demandes de financement dans le cadre de la politique de la ville au titre de l'année 2009,

7.10 DIVERS,

- 7.10.1 Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant simplifié n° 2 à la convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),

8 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEME

8.1 ENSEIGNEMENT,

- 8.1.1 Signature de bail avec paiement de loyers pour les professeurs des écoles occupant un logement de fonction,



8.2 SOCIAL,

8.2.1 Choix et tarification pour la sortie de printemps 2009,

8.2.2 Autorisation donnée au Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la convention n° 476 2008 concernant la subvention de fonctionnement en faveur du Centre de loisirs sans hébergement Espace Jeunes,

8.9 CULTURE,

8.9.1 Convention de partenariat avec le comité de jumelage SINAIA,

9 – AUTRES DOMAINE DE COMPETENCES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

9.1.1 Transformation de la Communauté de Communes « Les Portes de l'Essonne » en Communauté d'agglomération,

Fait à Athis-Mons, le 10 décembre 2008

François GARCIA

Maire

Président de la Communauté de
Communes Les Portes de l'Essonne

